



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve

tél. 026 928 40 40
commune@haut-intyamou.ch

Reçu au SECA le		
13 SEP. 2024		
Origine	Cantons (s)	
98		

RECOMMANDE

Service des constructions et
de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Albeuve, le 12 septembre 2024 /lb

Plan directeur cantonal : modification plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM) Consultation publique 2024 n/réf. 31.2024

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal se réfère à la mise en consultation publique 2024 des modifications du plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM).

En règle générale, nous constatons avec satisfaction que toute ouverture d'un nouveau secteur d'exploitation doit être effectuée en consultation avec les autres secteurs de l'Intyamou (effet combiné.) Or, il se trouve que la gravière de Grandvillard va s'agrandir, probablement sous le régime de l'actuel PSEM toujours en vigueur. La population et l'exécutif de Grandvillard sont enclins à l'extension de cette gravière au sud de la route communale, à proximité de la chapelle de la Dâda. Entre les carrières et gravières en exploitation et leurs extensions prévues, il nous semble que notre vallée répond largement à la demande, et ce au moins à moyen terme. Dès lors, nous refusons de miter notre paysage davantage, tant que le besoin n'est pas avéré.

Dans le projet de PSEM 2024, la vallée de l'Intyamou est considérablement impactée, avec 3 sites prioritaires et 11 secteurs de ressources à préserver. Voici nos commentaires concernant notre commune :

Secteur 2121-01 Haut Intyamou (Plans Buth) :

Ce secteur pose de nombreux problèmes, notamment :

- Site paysager d'importance cantonale (PIC 01 Vallée de l'Intyamou). Le secteur en question se trouve dans sa partie la mieux préservée, avec encore très peu d'atteinte au niveau de l'extraction de matériaux (contrairement à la partie aval de l'objet).
- Au cœur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (impact négatif sur les valeurs naturelles et paysagères de la commune de Haut-Intyamou lors de la prochaine évaluation prévue pour 2029-2030).
- Géotope d'importance cantonale (objet no 71 Cône de déjection de Lessoc).
- Patrimoine construit : présence de voies historiques avec un complexe de ponts de valeur patrimoniale à proximité (env. 200m) et 2 villages ISOS Montbovon et Lessoc à moins de 1km.
- Zone de détente et de ressourcement très prisée par la population locale (tour du lac de Lessoc).

- Itinéraires de randonnée pédestre (via du Fromage) et futur relais patrimonial du Parc (projet en cours avec financement NPR) qui confère un intérêt du secteur pour le tourisme doux.
- Itinéraires cyclables d'importance nationale attractifs (routes no 4 et 9 de SuisseMobile, pas de circulation motorisée, sauf exploitation agricole et forestière).
- Zone riche en faune et flore entre le lac de Lessoc et la forêt de la Joux Noire, le long du ruisseau le Torrent et de son cordon boisé.
- Accessibilité difficile du site qui nécessite de construire une nouvelle desserte de plus d'1 km à travers des milieux sensibles, pâturage, prairie, surfaces de compensations écologiques, cordon boisé et un cours d'eau.
- Qualité des matériaux : un cône de déjection signifie des matériaux beaucoup plus mélangés avec des cailloux de tailles très diverses, donc de moins bonne qualité que les autres sites.

Secteur 2121-02 Haut-Intyamon (La Chenauda) :

Ce secteur se trouve très proche des villages d'Albeuve et Lessoc, engendrant des nuisances inacceptables pour ces deux villages. De plus, l'accès est tout sauf aisé (route AF étroite, impossible de croiser entre le barrage de Lessoc et le site). De plus, le secteur de la gare de Lessoc est très sensible, avec les écoliers du village qui y prennent le train quotidiennement, et ce dès la 1H.

Secteurs à préserver

Sur les 11 secteurs à préserver situés dans la vallée de l'Intyamon nous trouvons également que certains sont questionnables.

Pour la commune de Grandvillard, il s'agit notamment de celui situé en amont de la route Grandvillard- Estavannens (2134-03) dont une partie du secteur joue probablement un rôle de filtre pour les importants captages d'eau potable de Grandvillard et le 2134-02 très proche des habitations.

Par contre le 2134-01 sur la commune de Grandvillard qui pourrait être une extension du site exploité actuellement de l'autre côté de la route communale au Nord, pourrait être traité prioritairement.

Pour Haut-Intyamon, nous remarquons que celui de la Comba d'Avau près de Montbovon (2121-03) est situé dans un géotope et un paysage particulièrement préservé. Il devrait être au moins redimensionné. Les 2121-04 et 2121-05 ne suscitent pas de remarque particulière.

Pour ce qui est de la commune de Bas-Intyamon, nous questionnons plus particulièrement le 2162-04 pour la partie en dessus de la route communale (à redimensionner) et le 2162-05 situé dans un endroit préservé et peu accessible donc à éviter.

A la lecture de ce document, il en ressort au chapitre 4.4.3 Effet combiné, que « si la région comprend d'autres secteurs prioritaires, tout projet de gravière dans cette région doit proposer une étude sur l'effet combiné de l'exploitation du secteur prioritaire concerné et de l'exploitation potentielle des autres secteurs prioritaires » ; ainsi, chaque nouvelle exploitation doit se faire en concertation avec les autres secteurs en activité dans la vallée.

A ce jour, l'actuelle gravière de Grandvillard et la carrière de l'Evi à Neirivue en exploitation, ont toutes les deux des projets d'extension. Aussi et en raison du nombre de gravières et carrières en exploitation sur le territoire et des extensions prévues, le Conseil communal s'oppose à l'ouverture d'une nouvelle gravière sur le territoire de Haut-Intyamon.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération les éléments qui précède, le Conseil communal se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous présente, Madame, Monsieur, ses salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire
Laura Barthe



Le Syndic
Boris Fringeli

